

**Approbation des demandes de domiciliation
des associations étudiantes « CMI Ville Rose
» et « Le Premier Cri »**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 19 juillet 2022**

Délibération 2022/07/CFVU – 101

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les demandes de domiciliation des associations étudiantes « CMI Ville Rose » et « Le Premier Cri ».

Toulouse, le 19 juillet 2022

Le Président

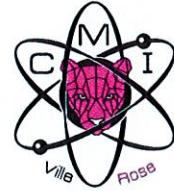
Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

M. Jean-Marc BROTO
Président de l'Université Paul Sabatier III
118 Rte de Narbonne
31062 TOULOUSE



Association CMI Ville Rose
118 Rte de Narbonne
31062 TOULOUSE

A Toulouse, le 03/07/2022

Objet : Lettre de domiciliation de l'association à l'université

Monsieur Le Président de l'Université Paul Sabatier III,

Notre association CMI Ville Rose est née le 25 juin 2015, régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association composant 9 membres autour d'une même vocation : promouvoir la filière CMI (informations, vie étudiante, projets et autres). Par la présente, nous sommes honorés de solliciter votre générosité pour soutenir nos actions.

En tant qu'association à but non lucratif, nous souhaiterions être domicilié à l'université. Nos bénévoles ont beaucoup d'interventions à effectuer auprès des étudiants et autres personnes intéressées ou susceptibles de l'être. Aussi, nous voudrions augmenter les rencontres et les échanges au sein du campus.

Nous vous prions donc d'offrir à notre association la domiciliation à l'université afin d'améliorer son fonctionnement. Nous vous assurons que cette requête est perçue par notre bureau avec le plus grand des respects.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Association CMI Ville Rose
M. Aymen ZAIER - Président

Aigrefeuille, le 4/03/2022

Objet : Demande de domiciliation administrative à l'université Paul Sabatier

Monsieur le Président,

Je suis Elise Seguy, étudiante sage-femme en M1 de maïeutique (DFASMa1) à l'école de sage-femme de Toulouse, présidente de l'association Le Premier Cri, association des étudiant.e.s sages-femmes de Toulouse.

Je vous adresse ce courrier ce jour, car nous souhaiterions, le bureau de l'association et moi-même, que l'association soit domiciliée à l'Université Paul Sabatier. En effet, en tant qu'étudiant.e.s de l'UT3, cela faciliterait grandement les démarches administratives liées à l'association, et nos démarches universitaires notamment. Nous sommes actuellement à la recherche d'un local étudiant pour entreposer le matériel lié à nos activités associatives, que pourrait nous mettre à disposition la DFVU, si notre demande venait à être acceptée.

Notre association, par le biais de ses activités, contribue à la vie étudiante et universitaire des étudiant.e.s sages-femmes de Toulouse, mais également des autres étudiant.e.s, en sciences et en santé particulièrement. Nous participons, aux côtés de l'AGEMP, association à laquelle nous adhérons depuis de nombreuses années, aux interventions de santé publique menées sur le campus, et intervenons également auprès des étudiant.e.s en santé lors de rencontres et forums organisés au sein de l'UT3.

De plus, je suis convaincue que cette domiciliation à l'UT3 est un pas de plus vers l'intégration universitaire des étudiant.e.s sages-femmes, que nous revendiquons, et qui est depuis peu renforcée grâce à la création de l'UFR santé. Elle pourrait nous permettre de développer d'avantage nos actions au sein de l'UFR, en collaboration avec les autres corporations étudiantes.

Je vous prie donc de croire à notre sincère motivation, concernant cette domiciliation à l'université, et me permet d'engager les démarches administratives nécessaires au déroulement de celle-ci. Je reste bien entendu à votre disposition tout au long du processus, notamment par le biais de la DFVU, avec qui je suis en contact.

Veuillez, Monsieur le Président, croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Elise Seguy, présidente de l'association Le Premier Cri.

